

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2025-046**OBJET : Déménagement – 25 Boulevard Jean Jaurès -**

*Le Maire de la Commune de VILLEMOSTAUSSOU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-4,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R413-1,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,
Vu le déménagement qui sera réalisé par Mme LANG au 25 Boulevard Jean Jaurès 11620 VILLEMOSTAUSSOU ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pendant les travaux ;*

ARRETE :

Article 1 : En raison du déménagement qui sera réalisé par Mme LANG au 25 Boulevard Jean Jaurès, le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdit le **05/04/2025 de 14h00 à 18h00**.

Article 2 : La signalisation et la pré signalisation réglementaires, conformément aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} & 8^{ème} partie), seront mises en place par Mme LANG chargée du déménagement.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Conques sur Orbien, Mme la Directrice Générale des Services, MM. les Agents de Police Municipale, Mme LANG, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Villemoustaussou le 03 avril 2025.

Le Maire

Bruno GIACOMEL

